

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 66 (1921)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le Chef du Département militaire fédéral. — Vieilles vérités utiles à rappeler. — Economies budgétaires et cavalerie. — Les débuts de la discussion d'un projet de réorganisation militaire. — † Le colonel-commandant de corps Pierre Isler. — † Le lieut-colonel Alfred Dollfus.

L'armée doit être satisfaite de la direction administrative et morale du Chef actuel du Département militaire fédéral. Il est manifeste qu'il s'intéresse à elle, non seulement en tant qu'administrateur des deniers publics, mais pour elle-même, du point de vue de son développement technique ; et dans sa qualité de membre du gouvernement, il se montre conscient de l'appui que l'Etat doit trouver dans la bonne organisation de sa force militaire. M. le conseiller fédéral Scheurer a eu deux occasions, à la fin de l'année dernière, de montrer qu'il prenait au sérieux ces trois faces de sa mission. La discussion du budget militaire aux Chambres fédérales a été la première : comme membre du gouvernement, il a défendu l'armée avec fermeté, simplicité et bon sens, contre les attaques de nos extrémistes ; comme chef administratif, il s'est appliqué à dégager les exigences techniques du moment présent ; comme gérant des deniers publics, il est allé, dans les concessions aux économies imposées par la crise budgétaire, aussi loin que le permettait le souci de ne pas compromettre irrémédiablement le modeste outil militaire que constituent nos milices. La deuxième occasion lui a été fournie par une assemblée populaire du parti radical bernois, au cours de laquelle il a résumé, dans un discours d'une parfaite clarté, ce que l'on pourrait appeler sa philosophie militaire gouvernementale.

Ce qu'il a dit n'est pas nouveau, mais la signification du discours réside surtout dans le fait qu'il a été prononcé et que les vérités élémentaires qui en forment la trame ont été formulées à l'adresse des milieux de troubles et d'agitation pour lesquels le maintien d'une armée constitutionnelle est l'obstacle à renverser.

La première de ces vérités élémentaires est la nécessité de posséder une armée, nécessité égale, à l'heure actuelle où l'Europe apparaît comme très loin d'être pacifiée, à celle que l'on reconnaissait avant 1914, époque de la paix internationale précaire. Mais si l'armée est

nécessaire, elle doit être tenue en état d'agir, sinon elle n'est qu'un trompe-l'œil, inutilement coûteux quelque réduites que soient ses dépenses, et procurant une fausse sécurité pire que l'absence même de sécurité. Le peuple doit donc avoir le courage d'assumer la charge de son armée ou celui de se résoudre au risque du désarmement total. Si l'on prétend, comme d'aucuns se complaisent à le penser, à rayer encore du budget des millions indispensables à l'instruction des troupes, il serait parfaitement oiseux de maintenir les millions restants pour entretenir les fonctionnaires des bureaux. Actuellement déjà, une atteinte a été portée, par mesure financière, à notre principe traditionnel et démocratique du service militaire général et obligatoire. Des recrues non acceptées, et dont les qualités physiques ne sont pas contestables, rentrent chez elles fort mécontentes, pour la plupart, de leur exclusion. C'est la base même de notre régime de défense nationale qui risque d'être faussée. C'est aussi une infraction à notre engagement, pris lors de notre entrée dans la Société des Nations, de nous mettre en mesure de défendre nous-mêmes notre territoire de toutes nos forces, en échange de la reconnaissance de notre neutralité perpétuelle. Nous ne saurions ignorer un statut international fondé sur la confiance accordée à notre parole. Voilà pour la sauvegarde de la Confédération vis-à-vis de l'extérieur.

Quant à la seconde mission constitutionnelle de nos milices, le maintien de l'ordre à l'intérieur, M. Scheurer l'a commenté essentiellement devant le Conseil national, où l'extrême gauche a procédé à sa levée de boucliers annuelle contre le budget militaire. Il y est revenu plus sommairement dans son discours de l'assemblée populaire. Il a rencontré l'assentiment général lorsqu'il a déclaré que personne ne tenait à voir renouveler les événements qui contraignirent aux mobilisations de 1918 et de 1919. La perspective de pareilles levées de troupes est envisagée avec anxiété, car c'est un dur service que ces services d'ordre ; aucun soldat ne les considère avec satisfaction. Les traîneurs de sabre et les loups altérés de sang, ardents à se précipiter sur le prolétaire, n'existent pas chez nous. Ce genre d'excitation des masses est ridicule. Pour rétablir la réalité, il suffit de rappeler la patience à toute épreuve montrée par nos soldats devant les injures et les menaces des meneurs de désordre. Mais nul ne peut être certain que la défense de la Constitution ne soit pas nécessaire, à tel moment donné, contre ceux qui prétendent à la dictature du prolétariat et autres expériences de cette nature, destructrices de toute liberté et égalité démocratique.

Aucune de ces déclarations du Chef du Département militaire n'a soulevé et ne pouvait soulever la plus petite objection. Le groupe

de l'extrême-gauche s'est trouvé seul pour repousser le budget militaire, auquel tous les retranchements possibles avaient été apportés. Il est même douteux que l'instruction de l'armée y trouve entièrement son compte.

* * *

A retenir les propositions de réduction de la cavalerie esquissées par un ou deux députés. J'ignore si ces propositions ont été formulées par leurs auteurs après étude ou s'il s'agit d'un simple désir d'économie à faire supporter à une arme plus coûteuse que d'autres. Cette seconde supposition paraît plus vraisemblable. Dans tous les cas, du point de vue strictement militaire, on ne saurait approuver cette réforme. Notre cavalerie est déjà très modeste au regard des services qu'elle peut rendre, et qui, pour n'être plus ceux que l'on réclamait de cette arme avant le combat contemporain, n'en sont pas moins de toute première utilité. Mais si l'on veut trouver une économie dans cette direction-là, pourquoi ne pas adopter la suggestion faite par la *Revue militaire suisse*, voilà plusieurs années déjà ? On trouverait un demi-million en supprimant l'amortissement des chevaux par la Confédération au bénéfice des possesseurs. Le recrutement n'en souffrirait aucunement, tant les avantages demeuraient grands. Il est vrai que cette proposition n'aurait pas un caractère électoral, mais il s'agit des intérêts de l'armée et des finances publiques, et non des voix d'électeurs qui pourraient échapper aux députés.

* * *

L'étude de la réorganisation militaire va commencer dans tous nos cercles d'officiers, sur la base du projet du colonel-divisionnaire Sonderegger, dont les principes ont été adoptés par la Commission de la défense nationale. A ce propos, le Comité de la Section vaudoise de la Société des officiers invite les sous-sections et les groupes d'officiers de toutes classes d'âge et de tous grades à organiser l'étude systématique du projet, en chargeant des commissions d'introduire la discussion. Il serait utile de désigner dans ces commissions non seulement des officiers, mais des sous-officiers et même des soldats qualifiés. Cette suggestion paraît heureuse. Les commissions feront successivement rapport à leur section et les objections faites au projet seront envoyées, avec résumé des motifs, au président de la section vaudoise, le colonel Vuilleumier, à Lausanne, pour le 20 février. Le colonel-divisionnaire Sonderegger, auquel le résumé des rapports sera communiqué, viendra discuter les objections et propositions en assemblée générale de la Section.

* * *

La mort du colonel-commandant de corps Pierre Isler, suivant de si près la retraite qu'il avait prise, après une longue et particulièrement utile carrière militaire, a causé un grand chagrin à ceux qui furent sous ses ordres, et, d'une façon générale, dans tous les milieux où sa constante activité a rendu de si précieux services. Dans la Suisse romande, entre autres, sa perte est vivement ressentie. Il y était entouré des sympathies que lui avaient values ses commandements, ainsi que son passage comme instructeur à la tête des 1^{re} et 2^{me} divisions, à la transformation desquelles il a contribué plus que tout autre à une époque où les méthodes en vigueur avaient grand besoin d'un renouvellement. Il nous souvient d'un des premiers changements qu'il avait imposés à la caserne de Lausanne et qui avait provoqué toute une tempête dans le petit Landernau qui gravitait autour de l'institution des écoles de recrues.

A cette époque, le service d'instruction était réglé comme du papier à musique, jour par jour et heure par heure, sans que rien jamais vînt rompre les habitudes d'un programme stéréotypé. La diane, les repas et les déconsignations, la retraite, étaient pour ainsi dire invariablement fixés, suivant les saisons, et selon un cours aussi régulier qu'elles. Deux fois par jour, entre autres, le matin à dix heures et l'après-midi à quatre heures, un « repos » d'une demi-heure interrompait le travail et sollicitait les épanchements autour d'un verre de vin blanc arrosant une tome de chèvre ou une tranche de vacherin. Lorsque l'exercice avait lieu sur la place d'armes, ce qui était le cas ordinaire, on voyait, un quart d'heure avant le moment où le trompette de garde venait « sonner le repos », le petit char du cantinier, entouré de son personnel de sommelières, préparer ses trésors ; verres et flacons étaient délicatement déposés sur le gazon ras, à l'ombre des ormeaux, et pour les officiers de compagnie, une table rustique était dressée, où chacun trouvait sa part selon ses convenances et les exigences de son plaisir ou de son estomac.

Lorsque l'après-midi était consacré à un « service en campagne », le fin du fin était d'arriver pour quatre heures à Romanel, ou au Mont, ou aux Croisettes, et là l'aubergiste du lieu, duement prévenu, ne montrait pas moins d'égards pour la troupe que le cantinier de la garnison.

A six heures, on rentrait, le cœur joyeux, avec aux lèvres les refrains patriotiques qui venaient de scander la marche ; on avalait les restes de bouillon de midi étendus d'eau ; on passait l'inspection

en tenue de sortie, et l'on terminait la journée dans les pintes du voisinage avec le sentiment du devoir accompli.

L'arrivée du colonel Isler bouleversa tout ce joli programme. Il l'avait bouleversé déjà à Colombier, lors de son passage à la 2^{me} division. Les chefs de compagnies devinrent les maîtres de leur ordre du jour, et le seul programme fut celui du but d'instruction à atteindre au cours de chaque période de développement.

*Alors plus de repos, plus de nuits, plus de sommes,
Toujours l'air, toujours le travail....*

Les cafetiers surtout exhalèrent leur indignation. Ils adressèrent une pétition au Conseil communal, dénonçant l'hérésie nouvelle. Leurs députés tinrent des discours électoraux. Le colonel Isler laissa dire. On ne sut, pas plus ce jour-là que de coutume, si le petit rictus de ses lèvres était un sourire ou le premier indice d'une morsure imminente. Et les discours électoraux s'envolèrent sur les ailes du vent, inutiles sonorités.

On sourit à ces souvenirs, et l'on en pourrait conter d'autres. On pourrait dire aussi avec quel soin scrupuleux le colonel Isler veillait à la sollicitude que les officiers devaient témoigner à leurs hommes. Il était sévère, vis-à-vis des chefs ; d'aucuns tremblaient devant lui qui n'étaient pas les premiers venus. Ces temps sont passés. Qu'il repose en paix. Son œuvre fut utile à l'armée qu'il aimait.

* * *

Nous ne terminerons pas ces lignes sans rappeler la mémoire d'un autre officier défunt, un camarade étranger mais qui fut des nôtres par les sympathies et la fidélité, le lieutenant-colonel Alfred Dollfus, de l'artillerie française. Avant la guerre, il fut une des figures les plus connues parmi les officiers qui suivaient régulièrement nos manœuvres. Pendant une vingtaine d'années au moins, chaque automne le vit revenir. Il connaissait l'armée suisse dans le détail, mieux que beaucoup de ses officiers. En France, il était pour ainsi dire son représentant reconnu, c'est-à-dire que chaque fois qu'il s'agissait de se renseigner sur nos méthodes d'instruction et leurs résultats, on recourrait volontiers à lui. Il publia plusieurs articles sur nos milices dans l'ancienne *Revue violette*.

Dans l'armée française, il était un de ces officiers de réserve, pas très nombreux, qui prenaient extrêmement à cœur sa préparation militaire, provoquant toutes les occasions d'appels aux exercices de son arme, et multipliant ses périodes de service effectif. Pendant la guerre, il servit d'abord à Belfort, puis eut le commandement du parc

d'un corps d'armée dans les Flandres, sous le commandement supérieur du général Héli d'Oissel. Sans souci de son âge, — il avait dépassé la soixantaine lorsque la guerre éclata, — il ne ménagea ni son zèle ni son effort. Il était de ceux qui ne transigent jamais avec le devoir.

Ses amis de Suisse comme ceux de France lui garderont un fidèle souvenir.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Les projets de réorganisation militaire. — Historique. — Observations. — Principales dispositions de ces projets. — Bibliographie.

Le gouvernement s'est enfin décidé au dépôt des projets de lois militaires qui étaient attendus par la France entière avec l'impatience que j'ai déjà eu l'occasion de signaler.

Aussi bien, trois questions se sont, en décembre 1920, trouvées simultanément soulevées ; trois questions qui, tout en paraissant distinctes les unes des autres, demeurent si intimement liées qu'il n'a pas paru possible de traiter l'une d'elles sans que les autres fussent posées au moins dans leurs termes les plus généraux : je veux dire l'appel de la classe 1921, le budget de la guerre pour 1921 ; enfin, les lois de réorganisation de l'armée. Appel de classe et budget sont des opérations courantes, normales, qui reviennent à dates fixes. Mais il va de soi que tout en restant placées dans le cadre de la législation provisoire en vigueur, ces opérations doivent, pour le bon agencement de la machine entière, se ressentir dès maintenant de ce que sera la législation prochaine. C'est ce qu'a voulu exprimer la commission de l'armée de la Chambre, quand, dans une réunion du 1^{er} décembre dernier, sous la présidence du général de Castelnau, elle déclarait que le projet de loi sur l'appel de la classe 1921 ne serait point examiné tant que n'aurait eu lieu le dépôt des lois organiques promises. Pareillement, la Commission des finances, ouvrant le projet de budget si tardivement établi par l'administration de la guerre, après lui avoir fait subir un abattement sensible de crédits, spécifiait qu'il ne pouvait être, à ses yeux, qu'un budget de transition.

M. André Lefèvre s'est donc résolu à apporter les textes qu'on lui réclamait et, ceci fait, il a donné sa démission, montrant par là et de façon fort nette, qu'il avait agi malgré lui et ne pouvait plus tolérer la sorte de violence morale faite par ses collègues du cabinet.

Il serait exagéré de prendre cet événement au tragique ; il est bien dans la manière habituelle de l'ancien président du Conseil municipal de Paris. Toutefois, en ce qu'il se rapporte à notre futur état militaire, nous devons le juger sérieusement. Il constitue comme une préface à la politique d'armement que va suivre la France. Aussi, et bien qu'il touche à l'actualité la plus brûlante, que les passions soulevées à son sujet soient pour longtemps encore à l'état d'éruption volcanique, je crois devoir l'examiner avec quelque détail, m'efforçant, par respect du point de vue auquel sont placés mes lecteurs habituels, de m'élever au-dessus des personnes. Fuyant les remous qui agitent la basse atmosphère des couloirs politiques, des salles de rédaction, antichambres ministérielles ou bureaux de l'administration, je me maintiendrai strictement objectif.

* * *

Tout d'abord, un récit pur et simple de ce qui s'est passé. Nous en tirerons ensuite les déductions permises. Nous analyserons enfin les projets de lois déposés et dirons la première impression produite sur l'opinion du pays.

On sait qu'après avoir retiré le premier projet établi sur le recrutement de l'armée que M. André Lefèvre avait soumis aux deux commissions de l'armée et qui n'avait pas obtenu l'assentiment de ces dernières, le gouvernement avait décidé de prendre l'avis du Conseil supérieur de la défense nationale. Celui-ci s'était donc réuni le 27 octobre dernier¹ et, autant qu'on en peut juger en l'absence de toute communication officielle, avait émis l'opinion que la durée du service militaire, d'abord réduite à deux ans, le serait ensuite à dix-huit mois quand les circonstances le permettront. Ce qui faisait dire à M. André Lefèvre : « Mon projet n'est pas mort. Ce sont toujours les mêmes idées qui sont en marche². » L'accord, établi sur le principe, ne l'était pas en ce qui concerne la date à laquelle il conviendrait d'opérer la réduction ; chacun restait, à cet égard, sur ses positions et pouvait, à bon droit, s'attribuer la victoire. Aussi des divergences ne manquèrent pas de se produire dans les conseils des ministres successivement tenus dans la première quinzaine de novembre. A plusieurs reprises, le bruit circula que M. A. Lefèvre abandonnait son portefeuille. Le 17 novembre, une note officielle, insérée dans tous les journaux, annonçait « que le Conseil des ministres s'était prononcé pour le principe du service de dix-huit mois et que la réduction de

¹ *Revue militaire suisse*, 1920, p. 567.

² *Le Matin* du 28 octobre 1920.

temps envisagée ne serait appliquée qu'après une période transitoire dont la durée reste subordonnée aux nécessités de la défense nationale, et qui paraît devoir être de deux ans ». Les nuages semblaient dissipés ; M. Lefèvre restait à son poste.

Entre temps, on s'était aperçu que les réunions des autorités civiles et militaires présentaient une image de confusion semblable à la tour de Babel. Non seulement les civils comprenaient mal les militaires, mais encore ceux-ci ne s'entendaient pas entre eux. Quand l'un disait : l'armée doit avoir tant de divisions, un autre en voulait un nombre tellement différent que l'on s'aperçut bien vite qu'ils ne se servaient pas d'une commune unité de mesure et que les *divisions* réclamées par chacun n'étaient pas comparables : on mêlait l'organisation de 1914 à celle de 1918 et le maréchal Foch n'eut point de peine à faire admettre qu'il importait, avant tout, d'établir l'accord sur cette organisation à réaliser.

Il fut donc décidé qu'en même temps qu'un projet de loi sur le recrutement, on présenterait au Parlement des projets de lois sur l'organisation générale de l'armée, sur les cadres et les effectifs. C'est ce que M. Jean Fabry appelait « mettre les bœufs devant la charrue ».

L'établissement de ces derniers projets promettait, en outre, de donner quelque répit et laissait en sommeil la question plus controversée, parce que la plus sensible, de la durée du service.

Par ailleurs, l'impression persistait que l'accord restait fragile entre la majorité du gouvernement et le ministre de la guerre. On en eut le sentiment très réel quand le 30 novembre, M. André Lefèvre, sous prétexte de furonculose, quittait Paris pour se rendre à Vichy et passait l'intérim de son ministère, non pas à M. Maginot, son collègue militaire des pensions, mais à M. Landry, le ministre de la marine. Avant son départ, il se bornait à déposer le projet de révision de la classe 1921 et le bruit courait que, par suite de l'état de santé du ministre, les projets de lois organiques ne pourraient pas venir au jour avant le début de 1921.

C'est alors que la Commission de l'armée à la Chambre prit la décision signalée plus haut. Simultanément, M. Ossola, député des Alpes Maritimes, lançait une demande d'interpellation au président du Conseil sur les retards apportés à la présentation des projets de loi et sur la politique militaire du gouvernement. Celui-ci se déclarait alors disposé à donner satisfaction à la Commission de l'armée et à l'honorable interpellateur. Et le 8 décembre, le général de Castelnau communiquait à la Commission de l'armée une lettre de M. Landry, ministre intérimaire de la guerre, dans laquelle, au nom du gouverne-

ment, il s'engageait à remettre le 14 décembre, sur le bureau de la Chambre, la plus grande partie des projets militaires.

En même temps, à une question de M. Louis Soulié, sénateur, le ministre répondait que le maintien de la classe 1919, au delà des trois ans prévus par la loi du 7 août 1913, n'était pas envisagé. Des deux classes 19 et 20 actuellement sous les drapeaux, la première sera, en effet, libérée fin mars prochain — un mois avant l'accomplissement intégral de ses trois ans de service — ce qui rend particulièrement urgent l'appel de la classe 1921.

Tous ces engagements, on en conviendra, ne pouvaient être pris tandis que M. André Lefèvre avait l'air de bouder à Vichy. Il est donc revenu d'urgence à Paris et, sans plus se soucier de son état de santé, a repris la direction de son administration. Le 11 décembre, au cours d'une réunion du Conseil supérieur de la guerre tenue à l'Elysée sous la présidence de M. Millerand, la dernière main était mise aux projets en question et ceux-ci, adoptés à la majorité, mais sans l'assentiment du ministre de la Guerre, ainsi que le déclarait quelques jours après M. Raiberti, étaient déposés par M. André Lefèvre sur le bureau de la Chambre.

Le surlendemain, le ministre de la guerre donnait sa démission, prétextant, dans une lettre bien faite pour jeter l'émoi dans tous les milieux, qu'il ne voulait point soutenir devant le Parlement des projets militaires qu'il trouve insuffisants et même dangereux pour la défense nationale.

Scrupule des plus honorables, certes ; mais pourquoi agit-il sur M. Lefèvre après qu'il a revêtu de sa signature des textes qu'il réprouve, et non pas avant ? Il y a là une obscurité qui a peut-être sa source dans des données d'ordre psychologique et que l'avenir, sans doute, éclaircira.

Mais poursuivons l'énumération des événements.

L'émotion que je viens de signaler se traduisait par un incident soulevé le 17 décembre à la tribune de la Chambre. Au nom du groupe de l'Entente républicaine démocratique, le général de Castelnau, après avoir lu un éloge de l'ex-ministre de la guerre, et fait allusion aux motifs de son départ, demandait en termes fort nets : « Le pays n'a jamais hésité à mettre les lois de recrutement en harmonie avec les nécessités extérieures. Il est encore prêt à le faire, s'il le faut. M. André Lefèvre avait, à cet égard, une opinion. Quelle est l'opinion de M. Leygues ? L'Allemagne est-elle désarmée, oui ou non ? »

A quoi le président du Conseil répondait que le désarmement de l'Allemagne se poursuit ; que notre ancienne ennemie s'y prête de fort mauvaise grâce ; que d'ailleurs nous veillons attentivement ;

qu'au surplus, dans l'intérêt même de notre sécurité, il est aujourd'hui nécessaire de ménager toutes nos forces, non seulement nos forces militaires, mais encore nos forces financières et économiques qui sont à la base de toute puissance, afin d'en pouvoir disposer au moment où leur utilisation devient réelle. Tel fut le sens de l'ordre du jour, impliquant la confiance dans le gouvernement, voté par la Chambre par 493 voix contre 65.

M. André Lefèvre, qui n'avait pas assisté à cette première discussion sous prétexte de ne point mettre dans l'embarras ses collègues de la veille, profitait, à quelques jours de là, d'une discussion incidente sur des douzièmes provisoires, pour expliquer et justifier son attitude. Ce fut un tableau poussé très au noir qu'il nous fit de la situation de l'Europe et des précautions que nous imposait le voisinage d'une Allemagne toujours hostile, ouvertement rebelle à désarmer. M. Georges Leygues, après avoir remis les choses au point, n'eut pas de peine à montrer que la sécurité de la France repose, autant que sur des armements extrêmes, sur une adaptation judicieuse de nos moyens actuels aux dangers actuellement à craindre. C'est d'ailleurs cette vérité qui avait guidé dans le choix du successeur de M. André Lefèvre et la présence, rue Saint-Dominique, de M. Raiberti, ancien président de la Commission des finances à la Chambre, indique que la compression des dépenses militaires va entrer dans sa phase de réalisation. Aussi bien, la grande majorité du Parlement se montre-t-elle acquise à cette conception.

* * *

Autant dire, en effet, que M. André Lefèvre se trouve à peu près seul à partager son opinion pessimiste et inquiète. Cela est-il possible ?... Dans sa lettre de démission, il s'exprime ainsi : « Ce n'est pas, hélas ! sans angoisse que j'éprouve la crainte de voir grandir et se rapprocher le péril qui s'annonce à l'Est, et auquel vos collaborateurs et vous ne croyez pas au même degré que moi ; mais moi, qui y crois, qui le sens, qui le vois, je serais impardonnable si je ne le plaçais pas au premier rang de mes préoccupations et si je le subordonnais à des considérations politiques, parlementaires ou autres. »

Ce langage exprime une conviction et révèle une franchise auxquelles il convient de rendre l'hommage qui leur est dû. Mais si cette conviction a pu naître et s'ancrer avec une telle force dans l'esprit du ministre de la guerre, ce n'est que par les informations d'ordre technique que lui ont apportées ses différents organes de renseignements militaires. Le même problème a donc été envisagé par les conseillers immédiats du ministre qui, ayant en main tous les éléments

nécessaires, ont dû, de leur côté se faire une opinion sur la question. Or, on nous a dit de toutes parts que le Conseil supérieur de la guerre était unanime sur la possibilité de réduire nos charges militaires. Comment se fait-il alors que le ministre qui, en somme, base son avis sur celui des spécialistes qu'il a autour de lui, a été seul à conclure différemment ? Supposer que ces conseillers du ministre possèdent une faculté de dédoublement dans leurs opinions est inadmissible. Il reste donc que M. André Lefèvre, impressionné par la somme de responsabilités qui pèsent à cette heure sur la tête de tout ministre de la guerre, se serait exagéré les difficultés de la situation et, craignant de ne point demander assez, n'aurait pas hésité à demander trop. Il y a là comme un phénomène morbide qui n'est pas sans analogie avec celui récemment révélé chez le titulaire de l'une des charges les plus élevées de l'Etat.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut, à défaut d'une autre plus claire et mieux fondée que sur de simples suppositions. Pour le moment, il ne semble pas inutile d'examiner dans quel sens l'opinion publique, à son tour, paraît avoir évolué en ce qui concerne le problème de l'organisation militaire.

Déjà, en mai dernier¹, j'ai indiqué que cette opinion, envisageait, dans sa généralité, le service d'un an comme la formule à adopter. On était alors plus près de la fin de la guerre victorieuse et les généreuses illusions d'une paix perpétuelle à faire régner parmi les hommes, ne s'en étaient point encore allées en fumée. On ratifiait les traités et l'Amérique n'avait pas définitivement repoussé celui de Versailles. La Société des Nations n'existant que sur le papier et, de ce fait, n'éprouvait aucune difficulté à vivre. Nous n'avions pas encore été bernés à San Remo et à Spa. On croyait l'Allemagne plus abattue, le bolchévisme moins dangereux, l'Orient plus stable. Bref, la vague d'optimisme recouvrait toujours notre vieux fonds de pessimisme, raison intime de ce tempérament d'inquiétude qui nous pousse sans cesse à nous déprécier nous-mêmes.

Depuis, la situation politique de l'Europe n'a fait qu'empirer, loin de s'améliorer et la sécurité de la France, comme son avenir, exigent des précautions plus sérieuses que celles envisagées au début de 1920. Une armée forte et bien au point apparaît nécessaire pour parer à des éventualités que chacun peut prévoir et qui sont redoutables. Au lieu de nous trouver devant un terrain ras, entièrement dégagé et prêt à recevoir une construction nouvelle, nous en sommes encore à la période où tout danger n'ayant pas disparu, il serait aventureux de se lancer

¹ *Revue militaire suisse*, 1920, p. 245.

dans l'inconnu. On ne change pas d'attelage pendant la traversée d'un gué, je ne crains pas de le redire.

Dans ces conditions, le mieux — bien qu'il soit, je le reconnais, l'ennemi du bien — le mieux n'est-il pas de s'en tenir aux vieux principes d'organisation qui ont déjà fait leurs preuves et qui, peut-être, auraient à les faire encore dans un proche avenir ? Ainsi pense la moyenne de notre opinion publique et dans ce sentiment, elle admet qu'on maintienne les charges militaires strictement suffisantes pour permettre le fonctionnement et le rendement de l'ancien organisme. Un an de service ne suffit pas. Un an de service, c'est déjà l'armée de milice qui entre en jeu. Or celle-ci est encore prématurée : rien n'est au point en ce qui la concerne et ce serait la compromettre que de vouloir trop lui demander à ses débuts. D'autre part, deux ans sont bien lourds ; c'est pourquoi, s'il faut les subir, que ce soit pendant une période aussi restreinte que possible. Dix-huit mois, voilà la solution moyenne, à égale distance de tous les extrêmes, donnant par suite satisfaction partielle à chacun. La majorité semble vouloir se rallier à elle, militaires compris. C'est ce que résume M. Jean Fabry dans *la France militaire* du 22 décembre dernier :

« Tout d'abord, quand on veut calculer la force dont un pays comme la France doit nécessairement disposer pour vivre en paix et faire respecter les traités qu'il a conclus, il faut déterminer la nature du danger qu'il a à redouter et les exigences de sa situation. Cette force ne peut être que la combinaison d'hommes et de matériel établie suivant une formule économique, mais dont l'application exigera la présence constante sous les drapeaux, en temps de paix, d'un certain nombre d'hommes. C'est ce raisonnement qui m'a conduit à penser que, présentement, le service de 18 mois suffirait à la France et serait la première étape lui permettant d'asseoir l'organisation nouvelle, de mettre en pratique la politique du matériel que l'on doit considérer comme la condition absolue de notre sécurité. »

Voyons maintenant comment sur ces bases, qui paraissent d'ores et déjà adoptées par la majorité du pays, l'état-major de l'armée a établi ses projets de lois.

* * *

Ainsi que l'annonçait M. Landry dans sa lettre au président de la Commission de l'armée, deux projets seulement ont été déposés sur le bureau de la Chambre : le premier vise l'organisation générale de l'armée ; le second, le recrutement de l'armée.

Il serait tout à fait vain de s'attendre à des innovations de quelque importance touchant l'organisation générale. En particulier, la divi-

sion du territoire national en régions militaires (au nombre de 20) et en subdivisions de régions ne saurait être changée puisqu'elle est établie d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation.

L'armée active se recrute comme par le passé. Les unités constituées avec des indigènes des colonies ou pays de protectorat peuvent entrer dans sa composition, ce qui signifie qu'on pourra affecter à telle grande unité de la métropole des régiments, brigades ou divisions recrutés hors de la métropole.

Deux grandes unités seront formées en permanence, la division et le corps d'armée ; elles existaient déjà. L'on n'a pas cru devoir pousser le groupement permanent des unités au delà du corps d'armée et donc par exemple, créer des armées, quitte à laisser la constitution des groupes d'armées pour la mobilisation seulement. Il y a là peut-être matière à discussion, la guerre ayant élevé d'un degré les différents éléments supérieurs de l'armée, conséquence logique des moyens matériels à grand rendement mis à la disposition du commandement.

Quoiqu'il en soit, le principe de la séparation entre les unités actives et le territoire se trouve affirmé dans le projet de loi puisqu'il prévoit, sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Afrique du Nord, des commandements distincts pour le territoire et pour les grandes unités. C'est un retour à l'armée de la fin du second Empire ; on en connaît les inconvénients qui se révélèrent au mois de juillet 1870, quand il fallut mobiliser. A la vérité, on semble s'être souvenu du danger, car on a ajouté que la répartition des troupes et leur groupement seront établis de manière que les limites des commandements coïncident avec les régions militaires. Avec ce correctif, il reste que la séparation des commandements n'aura pas d'autre objet que de fournir des places à un certain nombre d'officiers généraux ; ils se seraient trouvés sans emploi si cette disposition, peu favorable aux finances de l'Etat, n'avait été prévue.

Convenons cependant que pareille critique tomberait d'elle-même si cette séparation des commandements offrait l'occasion de développer la préparation militaire de la nation indépendamment des unités de l'armée active. C'est bien d'ailleurs ce que prévoit le projet de loi : il conviendra de voir ce personnel à l'œuvre pour juger du rendement qu'on en peut espérer.

Enfin l'armée territoriale voit son statut maintenu tel qu'il existait avant la guerre : non seulement cette armée fournira les troupes nécessaires au service de l'arrière, les troupes de garnison de la zone de l'intérieur et le personnel nécessaire à la mobilisation administrative, économique et industrielle, mais encore, en cas de besoin, les

territoriaux des plus jeunes classes pourront entrer dans la composition d'unités employées à la défense du territoire, concurremment avec les unités actives.

Le projet indique encore que tous les officiers, active, réserve ou territoriale, de quelque origine qu'ils soient, pourront, en temps de guerre, accéder à tous les grades de la hiérarchie militaire. C'est, par avance, la généralisation de ce qui s'est produit déjà, mais à l'état d'exception : les généraux Maunoury et Fayolle, du cadre de réserve, ont commandé une armée ou un groupe d'armées ; le dernier a même obtenu — et ce n'est que justice — d'être réintégré dans le cadre d'activité, ce qui ne s'était jamais vu. D'autre part, tout le monde a entendu parler du général-ministre Messimy qui commandait une division, et du colonel-aviateur-député Girod. Ces cas sporadiques montrent suffisamment que la loi nouvelle n'innovera rien dans cet ordre d'idées.

Quant au projet sur le recrutement de l'armée, sa principale clause consiste à prévoir le service de 18 mois à partir de 1922, à condition qu'en 1923 :

- 1^o nous ayons de 80 à 100 000 militaires de carrière, officiers non compris (de 30 à 50 000 hommes de plus qu'à l'heure actuelle) ;
- 2^o que l'armée indigène atteigne l'effectif de 300 000 hommes (100 000 hommes de plus qu'aujourd'hui) ;
- 3^o qu'une armée de civils soit recrutée pour remplacer les militaires dans les emplois des services et des corps de troupes.

Jusque-là, la durée du service sera maintenue à 2 ans. Il paraît, dès maintenant, difficile que ces conditions soient réalisées d'ici 1923.

La réduction du service actif est compensée par une augmentation de la durée totale pendant laquelle les Français sont soumis aux obligations militaires : 30 ans, au lieu de 28. Les affectations spéciales qui ont fait couler des flots d'encre jadis, vont être tout particulièrement en honneur, en prévision de la mobilisation économique. Mais que le *poilu* de l'avenir se rassure : tandis qu'il exposera vaillamment sa vie à l'avant, ceux de l'arrière ne seront plus gorgés de traitements ou salaires exorbitants ; ils ne recevront que les prestations et allocations de leur grade.

Les périodes d'instruction pour les réservistes, entre leur libération du service actif et le moment où, ayant atteint 40 ans, ils passent dans l'armée territoriale, n'excèderont pas un total de 8 semaines pour les hommes de troupe, 6 mois, pour les officiers. Nous ne tarderons pas à en revenir au mépris des réservistes !

Enfin, et ceci marque un abandon des conceptions égalitaires qui avaient prévalu dans nos dernières lois du recrutement, on encoura-

gera désormais les familles nombreuses par des réductions de service, tout comme autrefois on favorisait les fils de famille poursuivant leurs études. Le point de vue s'est déplacé et la faveur se porte là où l'intérêt social paraît prédominer.

* * *

En résumé, c'est une œuvre assez terne, sans originalité bien marquée que vient de produire l'administration de la guerre. On aurait beau jeu — et certes, on ne manquera pas de s'y livrer en France ! — de glisser des allusions à la routine, à l'horreur de la nouveauté que montrent une fois de plus les bureaux ou ce qu'en termes irrévérencieux un journal avancé appelait les *Badernes*. De ce côté, il semble bien, en effet, que l'on éprouve quelque déception. Mais ne provient-elle pas d'une méconnaissance de ce qu'il est possible de demander à une institution séculaire ? D'ailleurs le bon sens — non pas le bon sens absolu, mais celui qui convient à l'heure actuelle, — ne s'exprime-t-il point par la bouche du général de Castelnau qui, après avoir été un bon soldat avant et pendant la guerre, fait aujourd'hui preuve de si fines qualités d'adaptation aux milieux divers politiques et parlementaires, quand il dit : « Gardons-nous de toucher à l'armature spirituelle et morale de notre armée. Quelle que soit sa forme, l'armée n'est une force réelle que si elle garde, dans la paix comme dans la guerre, son autonomie souple, capable d'absorber et de mettre en valeur, en les imprégnant de son esprit, toutes les énergies vitales de la nation¹. »

Bibliographie. — Il vient de paraître chez Lavauzelle un petit livre de 200 pages in-16 qui vaut mieux qu'une simple annonce. Je me propose de lui consacrer ma prochaine chronique. Il est intitulé : *Réflexions sur l'art de la guerre*, et son auteur, le général X. Y., bien connu en France eut, l'an dernier, l'occasion, au cours d'une mission officielle qu'il remplissait en Suisse, de faire apprécier la vivacité de son intelligence, l'étendue et la profondeur de son brillant esprit.

J. R.

¹ *Excelsior*, du 16 décembre 1920.

CHRONIQUE BELGE*(De notre correspondant particulier.)*

Un problème mal posé. — Temps de service et contingent. — Défense nationale et politique. — Le jeune ministre de la Défense nationale. — Esprit nouveau : préparation militaire. — Un embryon de flotte militaire. — Livres et plaidoyers.

Parmi les problèmes nombreux qui se posent — qui s'imposent même de façon urgente — à la Belgique, dans l'ordre militaire, l'un des plus importants, le plus grave sans doute, est celui de la durée de présence sous les drapeaux. Il a comme corollaire nécessaire — dont beaucoup semblent ne point se douter — le chiffre du contingent.

A tous égards, le problème a été mal posé.

La question à résoudre a été formulée de la façon la plus inadéquate et la plus inopportunne.

Elle a été rédigée par des personnes ou des groupes de personnes dépourvues de toute compétence et de toute autorité.

Elle a été présentée à des masses dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles ne sont nullement averties, et que rien ne les a préparées à l'étudier.

Aussi l'on patauge, l'on patauge !

* * *

Le problème a été mal posé.

Qu'a-t-on demandé au peuple belge ou à ses représentants ?

On l'a interrogé sur... la durée du temps de service qu'il estime nécessaire pour faire un soldat apte à la guerre moderne ! Cela peut paraître absurde aux lecteurs de la R. M. S. N'empêche que telle est, pratiquement, la vérité vraie.

A pareille demande ainsi formulée, je sais bien des généraux ayant effectivement commandé au front pendant toute la campagne, qui hésitent encore à donner une réponse catégorique. Il y a peu de temps, un de nos meilleurs officiers généraux, interrogé sur ce point, me disait : « Pour faire un bon fantassin ? Eh ! mon Dieu... une recrue d'élite, une recrue modèle en tous points, le pourrait bien devenir en six à huit mois, c'est certain, à condition d'y mettre du cœur et d'avoir bon instructeur. Tenez : mettons même cinq mois, si vous voulez. J'en rencontrerai cent pareils dans toute une levée. Les autres... un an... quinze mois... deux ans... Il en est qui ne seraient pas bons en vingt ans ! En vérité, si l'on exigeait une réponse officielle et définitive à ce problème, et en le posant ainsi, je répondrais : temps de service variable pour chaque homme, pour chaque

corps, pour chaque cerveau, pour chaque âme... Et je ne parle ni des autres armes, ni des spécialités... »

Mais, en fait, là n'est point exactement la question que l'on devait résoudre aujourd'hui.

Ce qu'il faut savoir, c'est ceci : de quelles forces doit, ces temps, disposer notre pays, étant donné un ensemble de circonstances dont quelques-unes doivent être particulièrement étudiées, telles les forces et les dispositions de nos voisins ?

* * *

Mais pour situer et formuler ainsi le problème, il fallait d'autres commentateurs que ceux qui ont voulu le poser au peuple belge. Car c'est dans des clubs politiques, c'est vis-à-vis de syndicats professionnels et autres assemblées aussi spécialement désignées que s'est débattu ce sujet.

Et ce sont des politiciens qui l'ont présenté. Gens désireux de trouver la solution la plus adéquate aux conditions de vie de la Belgique ? Non. Ceux-là auraient interrogé ailleurs. Gens soucieux des intérêts de leur coterie, de leur parti, peut-être même, en certains cas, de leur seule popularité personnelle. Désireux de ne point encourir de responsabilité propre, désireux de ne se voir adresser nul reproche soit par l'électeur, soit par quelque concurrent dans la chasse au mandat.

Il en est d'ailleurs parmi ceux-là qui devraient en toute équité être à jamais déchus de leurs droits civiques : ceux, veux-je dire, qui avaient autrefois brigué la faveur publique ; ceux qui, la guerre venue, et quoique n'étant pas soldats, ont abandonné à leur malheureux sort la commune dont ils étaient administrateurs, la circonscription dont ils étaient députés ou candidats. Ceux-là ont-ils quelque droit encore à s'occuper de la chose publique ? Ne devraient-ils pas s'enfouir dans le silence et l'obscurité, bienheureux de n'être pas poursuivis ?

Quoi d'étonnant si le problème a été mal posé et l'a été devant des groupements incomptents et nullement désignés pour le résoudre ?

Devant l'association syndicale des représentants de commerce ou le syndicat socialiste des garçons de café, devant l'association conservatrice de Zoutenaye ou la ligue libérale de Corin la Corimce ?

Il y avait bien une commission mixte spécialement élue pour tâcher de trouver la formule à proposer au Parlement. Cette commission spéciale était loin d'être exclusivement composée de spécialistes. Néanmoins, et telle qu'elle était, mélange d'officiers et de civils, d'anciens soldats dont quelques députés, mais de gens sensés,

à l'esprit assis, au raisonnement pondéré, éclairée par tous les documents qu'elle avait droit d'exiger, par tous les chiffres que ministres et quartiers-généraux lui devaient, par l'expérience personnelle de ses membres qui avaient commandé ou obéi devant l'ennemi, elle n'était pas dépourvue d'autorité, et les solutions qu'elle aurait proposées auraient été, le plus facilement, acceptées par tout le monde, comme l'expression du minimum nécessaire.

Mais n'a-t-on pas vu des membres de cette commission démissionner ou être rappelés, parce que telle attitude que leur imposait leur conscience n'était pas compatible avec tel mandat tenu de quelque groupe électoral ?

Les politiciens de l'ancienne politique, celle d'avant-guerre, celle des trois partis ayant chacun sa solution pour tous les problèmes de gouvernement, ces hommes s'efforcent encore de jouer aujourd'hui le rôle néfaste qu'on leur a si amèrement reproché à juste titre.

Sera-t-il vrai que ces gens auront leur mot à dire alors que seule l'existence d'une Belgique libre est en jeu ? Sera-t-il vrai qu'ils pourront encore discuter, avec les mêmes arguments fallacieux et personnels, les destins d'un pays qui a connu l'occupation allemande avec ses horreurs, qui a été écrasé pendant plus de quatre ans, volé, pillé, martyrisé, d'un pays qui porte encore saignantes les plaies de Louvain, de Dinant, d'Aerschot, d'Andenne ?

La masse n'est pas avec les surenchériseurs de l'antimilitarisme démagogue, vous le pensez bien. Mais notre système parlementaire, notre représentation proportionnelle, notre machinerie électorale ne laissent, en vérité, aucune liberté à l'électeur prisonnier des « bonds » et des « polks », de groupements. La réaction, pour avoir raison de tout cela, doit être formidable.

Le sera-t-elle ? Comment l'organiser, dans le tohu-bohu économique et politique où nous vivons ? Ce n'est pas chose facile, certes. Cependant, des espoirs se lèvent...

* * *

En attendant, notre nouveau ministre de la Défense nationale a fait voter son budget — et son contingent — par la quasi-unanimité des membres de la Chambre présents lors de la discussion.

Mesure provisoire, c'est vrai, mais enfin acquise pour quelques mois. D'ici là l'opinion publique pourra être saisie non pas de la question même, mais de la nécessité d'adopter telle formule adoptée par ceux qui l'auront étudiée à loisir ; elle pourra être avertie de l'importance de l'enjeu, qui n'est rien moins que la souveraineté

nationale, et l'on peut espérer que le peuple refusera de s'embarquer aveuglément dans l'ancienne balançoire des partis politiques.

Quoi qu'il en soit, M. Devèza, le plus jeune des ministres belges, vient ainsi de voir affirmer son autorité. Ceci le servira heureusement dans les projets que l'on prête à son intelligence, à sa générosité, à ses sentiments juvéniles de démocratie et d'équité, à son patriotisme profond, sans gloriole et forfanterie, mais aussi sans faiblesse ni compromission.

On lui accorde de divers côtés les circonstances les plus atténuantes pour sa rapide élévation à son poste. Il possède une caractéristique volontiers rappelée : il est pékin à la fois et militaire, ayant été pendant la guerre un très vaillant et très ponctuel officier d'artillerie, plusieurs fois cité à l'ordre du jour et décoré, et restant encore officier de réserve. A la fois civil et militaire ! Spécialité inconnue jusqu'ici parmi nos ministres de la guerre, et qui réjouit l'opinion belge... dont on dit, à tort ou à raison, qu'elle préfère, à toutes, les solutions moyennes. Léon Bloy nous jetterait : « In medio virtus » et « L'excès en tout est un défaut ».

En somme, bien des choses ont favorisé les débuts dans la carrière du nouveau ministre : les circonstances l'ont servi au point qu'il a pu — sans donner le moindre accroc à son programme — sacrifier quelques millions à la manie d'économie qui sévit aujourd'hui dans notre Parlement. On n'a pu — en cherchant bien — lui faire qu'un seul reproche, un tout petit reproche : d'avoir le verbe trop abondant, de « s'écouter parler ». N'oubliions pas qu'il est jeune, qu'il est avocat, et que c'était son « maiden speech » de ministre. Tout cela se tasse.

Ayons confiance en lui.

* * *

La besogne ne lui manquera pas.

La liquidation de la guerre est encore bien loin d'être terminée.

Je ne parle pas de la « Garde du Rhin » qui, si tout va bien, doit se prolonger inéluctablement. Mais il est bien d'autres choses encore qui compliquent la tâche du maître de notre Département militaire.

La question du fonds des combattants, que la majorité, la grosse majorité de ceux-ci voudrait voir supprimée. Mais ici encore, la politique, la surenchère ont sévi. Et il paraît bien difficile de se retirer du guêpier où l'on a enfoncé un pied balourd.

Il y a aussi pas mal de petits incidents personnels à régler, qui ont surgi à la faveur des circonstances exceptionnelles de la guerre et que les conditions troublées de l'existence à l'étranger, ou sous le feu ennemi, n'ont pas permis de résoudre en connaissance de cause.

Il y a les problèmes du matériel ancien, du matériel nouveau, du butin de guerre ; la destruction de munitions devenues dangereuses. Il y a celui des garnisons nouvelles ; des répartitions des forces en regard des frontières. Bien d'autres encore d'importance diverse, mais très connexes et souvent fort complexes.

* * *

Tout se renouvelle dans notre armée qui se démocratise réellement et que l'on sent devenir, bien plus qu'avant, la chose du pays, la chose du peuple, la chose de tous.

Et le moment est venu où, sachant ce qu'elle doit être, sachant que le temps lui consacré en propre sera toujours trop court, sachant qu'il faut lui faciliter son travail d'organisation et de préparation, la nation va faire un sérieux effort pour lui apporter des hommes déjà partiellement habitués à leur tâche. Dans les milieux les moins militaristes, déjà l'on se fait à l'idée de la préparation militaire. Partout s'est infiltrée cette pensée que les enfants éduqués dans cette vue, physiquement et intellectuellement entraînés dans ce but, fourniront des recrues capables de devenir plus rapidement et plus complètement de bons soldats. Parents et instituteurs, sociétés, scoutisme, de tous côtés l'on sent cette préoccupation de préparation de l'enfant et de l'adolescent à devenir un défenseur sérieux de la patrie.

C'est un vent nouveau. Il est frais. Et l'on dit qu'il n'est pas désagréable même aux têtes chenues.

* * *

Un fait assez symptomatique est que, jusqu'ici, aucune protestation sérieuse ne se soit encore élevée contre le développement de notre jeune marine de guerre. Développement bien lent, d'ailleurs, et fort timide (on appelle volontiers cette flotte : détachement de torpilleurs et marins !) : quelques torpilleurs modernes, quelques releveurs de mines. Evidemment, la Belgique ne peut nourrir l'ambition de posséder une flotte militaire importante. Mais elle ne peut non plus se désintéresser de la défense de ses côtes, de sa marine marchande et de sa lointaine colonie. Et cette défense, à tout prix, exige une armée de mer. La Suisse sait d'expérience que toute nation désireuse de voir reconnaître son pavillon sur mer doit être en mesure de l'appuyer d'une salve d'artillerie. La guerre a démontré l'énorme valeur stratégique de notre côte et l'intérêt spécial que lui portaient les adversaires prouve l'impérieuse nécessité où nous sommes de la défendre. Enfin, l'on a vu que la liaison entre mère-patrie et colonie doit pouvoir être protégée efficacement en tout temps.

Il est donc probable que l'accroissement, jusqu'aux limites obli-

gées, de notre armée marine pourra se faire sans encombre et qu'il sera bientôt admis que l'on arme quelques-uns des bâtiments aujourd'hui délaissés, et que l'on recrute les camarades qu'appellent nos quatre cent trente premiers marins.

Les premiers dépôts de notre défense maritime aujourd'hui désignés sont Anvers et Ostende.

* * *

Autour de tous ces jeunes gens sur qui reposera la sécurité du pays s'éveille aussi — autre signe du temps — un intérêt plus direct, plus vivant. Le peuple se sent plus étroitement en contact avec eux ; il sait mieux ce qu'ils doivent être pour lui, il sait aussi que sans rémission, ses fils en seront demain. Quelle différence d'avec les temps révolus.

Et si l'on se préoccupe de la santé, du bien-être physique de nos jeunes soldats, de leur logement, de leur nourriture, etc., l'on s'inquiète aussi de leur éducation intellectuelle et morale.

Je m'en voudrais de ne pas signaler ici une petite brochure qui ressortit à la fois à ces divers ordres d'idées. Très simplement, sans prédication grandiloquente, mais avec des mots justes et des arguments de fait, elle met en garde les recrues contre tous les dangers que leur ferait courir une conduite déréglée. Ces pages brèves, dues à M. Hooryaert, sur les « réveils pénibles » sont distribuées gracieusement aux militaires. Elles sont d'une excellente propagande morale.

L'on annonce aussi la formation de bibliothèques vraiment intéressantes pour les salles de lecture de nos casernes. Y a bon !

Ne quittons pas le rayon des livres.

L'on publie ou l'on annonce la publication de plusieurs ouvrages que l'on tente de présenter ici comme des études objectives sur la guerre. En général, on ne peut leur dénier un caractère documentaire. N'empêche que toutes ces pages — celles à paraître sont analysées d'avance dans la presse politique ! — empruntent trop facilement le ton de la polémique ou de l'apologie personnelle. Elles n'ont rien de la belle sérénité que l'on souhaite. Et l'on ne voit pas encore poindre le travail d'ensemble sérieux, bien équilibré, réellement et purement objectif, qui donnerait une idée d'ensemble, sincère et instructive de la grande guerre menée en Flandres, après la Meuse, après la Gette, après Anvers, par l'armée belge.

Je ne veux point parler ici des débats soulevés au sujet des derniers jours d'Anvers. Il s'y mêle encore trop de passions personnelles pour que se dégage la vérité nue. L'histoire se fera peu à peu ; ou plutôt la légende.
